



refus de remboursement d'un objet cassé

Par **nadege2**, le **17/03/2009** à **15:26**

bonjour,

j'ai acheté le mois dernier un lavabo rectangulaire. Quand je vais le chercher on me fait signer la facture et me donne mon colis.

En arrivant chez moi je m'aperçois qu'un angle est cassé (aucune protection des angles.) Le magasin refuse de me rembourser ou de m'échanger mon lavabo. A t-il le droit? ai-je un recours?

D'avance je vous remercie pour votre réponse

Cordialement